



# MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

La ministre

Réf : ML/2022-04/14142

Envoyé en préfecture le 30/05/2023  
Reçu en préfecture le 30/05/2023  
Publié le  
ID : 091-219102860-20230522-DEL\_2023\_067-DE

Instructeur D. Pasverea  
Elu(e) Maria Y. Le Bourd  
Copie(s) 9. D. Pasverea

26 AVR. 2022  
SERVICE COURRIER

L. Znaty  
D. St. Hilaire  
M. L. Bourd

Paris, le 21 AVR. 2022

Monsieur Philippe RIO  
Maire  
Ville de Grigny  
Hôtel de Ville  
BP13  
91351 GRIGNY CEDEX

*M. RIO* Monsieur le Maire, *M. RIO*

Vous m'avez saisi par courrier en date du 20 septembre dernier au sujet du quartier des « Patios » dans votre commune. Ce dernier, labellisé « Patrimoine du XXème siècle » puis « Architecture Contemporaine Remarquable » par le ministère de la Culture, est confronté à une dégradation importante. Elle est la conséquence de la paupérisation des propriétaires et de la difficulté à conduire des travaux de réhabilitation et d'isolation des façades tout en préservant leur valeur patrimoniale, notamment du fait des surcoûts que cela induit. A ces difficultés s'ajoute un montage juridique sous forme d'une Association Syndicale Libre (ASL), qui ne permet pas à ce jour de bénéficier des aides mises en place par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les copropriétés.

Au vu des difficultés précitées, je suis favorable à ce que les représentants du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) engagent une expérimentation relative à la réhabilitation des Patios.

Cette expérimentation doit permettre de vous appuyer sur deux volets essentiels du projet.

Le premier consiste en la mise en place d'une coordination des travaux à l'échelle de l'ensemble des résidences des « Patios », afin de faire bénéficier les propriétaires d'un accompagnement technique expérimenté et de permettre une mutualisation des frais afin d'aboutir à une réduction du montant total des travaux.

Le second doit permettre de proposer une évolution du régime liant l'ensemble des propriétaires, et dans ce cadre d'étudier les adaptations du règlement de l'Anah qui seraient nécessaires pour prendre en compte la situation particulière de ces résidences qui ne sont pas régies par le régime de la copropriété. Sur ce second point, une attention particulière sera apportée aux effets qu'entraîneraient ces adaptations du régime d'aides de l'Agence sur la soutenabilité de ses programmes dans le cas où l'expérimentation sur les Patios aurait vocation à être généralisée à d'autres sites rencontrant le même type de problématiques.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 091-219102860-20230522-DEL\_2023\_067-DE



Cette mission se traduira par une OPAH expérimentale dont le suivi animation sera financé par l'ANAH. Le PUCA apportera un accompagnement pour le montage, le suivi et la capitalisation de cette expérimentation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuelle Wargon'.

Emmanuelle WARGON

A second handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuelle Wargon'.